

■ **Banque Raiffeisen de Cerniat**, à Cerniat FR, effectuer toutes opérations bancaires usuelles, etc., société coopérative (FOSC du 28.12.2000, p. 8880). Suivant procès-verbal de son assemblée générale extraordinaire du 19.09.2002, la société a décidé de fusionner avec la Banque Raiffeisen de Charmey, société coopérative, à Charmey, sur la base d'un contrat de fusion dressé les 19.09.2002 et 20.09.2002 aux termes duquel la Banque Raiffeisen de Charmey reprend, à titre universel, l'actif et le passif de la Banque Raiffeisen de Cerniat, conformément aux dispositions de l'art. 914 CO et selon bilan au 31.12.2001. La Banque Raiffeisen de Cerniat est dissoute.

Journal no 466 du 03.10.2002  
(00680096)